



Agence Parcs Canada

## Stratégie ministérielle de développement durable de 2020 à 2023



Octobre 2020

Canada

© Sa Majesté la Reine en chef du Canada, représentée par le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2020

N° de catalogue : R61-109F-PDF

ISSN 2561-2409

## Table des matières

<b>Résumé.....</b>	<b>3</b>
<b>Section 1 : Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable.....</b>	<b>3</b>
<b>Section 2 : Vision et contexte du développement durable à l'Agence Parcs Canada .....</b>	<b>3</b>
<b>Section 3 : Engagements de l'Agence Parcs Canada.....</b>	<b>6</b>
<b>Section 4 : Intégration du développement durable .....</b>	<b>48</b>

## Résumé

En tant que ministère fédéral contribuant à la résolution de différents dossiers touchant l'environnement, l'Agence Parcs Canada apportera une contribution directe et considérable, dans le cadre de sa propre Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD), à l'atteinte de huit des treize objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2019 à 2022 du Canada. Voici les huit objectifs en question :

- Écologisation du gouvernement
- Mesures relatives aux changements climatiques
- Côtes et océans sains
- Lacs et cours d'eau vierges
- Terres et forêts gérées de façon durable
- Populations d'espèces sauvages en santé
- Rapprocher les Canadiens de la nature
- Collectivités sûres et en santé

Les objectifs prioritaires en matière de développement durable énoncés dans la présente SMDD correspondent aux priorités plus vastes de la SFDD et vont dans le sens de l'obligation de Parcs Canada de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Pour remplir ses engagements et mettre en œuvre les mesures prévues au titre de ces huit objectifs, l'Agence Parcs Canada créera des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, et elle protégera et conservera le patrimoine naturel et culturel en s'appuyant sur la science et sur le savoir autochtone. Parcs Canada offrira également des occasions d'explorer le patrimoine naturel et culturel du Canada, d'en faire l'expérience et d'en profiter pleinement, et collaborera avec le public, d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les peuples autochtones et d'autres intervenants pour s'acquitter de ces responsabilités.

## Section 1 : Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2019 à 2022](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, tels qu'exigés dans la [Loi fédérale sur le développement durable \(LFDD\)](#). Conformément à l'objectif de cette loi, qui est de fournir le cadre juridique pour élaborer et mettre en œuvre une SFDD qui rendra le processus décisionnel en matière d'environnement plus transparent et plus responsable devant le Parlement, l'Agence Parcs Canada soutient l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD en menant les activités décrites dans la présente Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

## Section 2 : Vision et contexte du développement durable à l'Agence Parcs Canada

### OBJECTIF DE LA SFDD : Écologisation du gouvernement

Conformément au Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, l'Agence Parcs Canada a élaboré la Stratégie ministérielle de développement durable de 2020-2023 et s'emploie à élaborer des procédures et des outils pour établir une orientation stratégique pour veiller à la tenue d'activités durables en milieu de travail qui contribuent à créer un gouvernement producteur de faibles émissions de carbone.

### OBJECTIF DE LA SFDD : Mesures relatives aux changements climatiques

En tant qu'organisation de conservation, Parcs Canada soutient l'objectif de développement durable du gouvernement du Canada, qui est de prendre des mesures efficaces à l'égard des changements climatiques par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de procédures claires visant à intégrer la surveillance des changements climatiques, la recherche connexe, ainsi que l'adaptation et

la résilience à ces changements dans ses activités de protection du patrimoine naturel et culturel, de création de liens avec la population canadienne et de promotion de la durabilité des biens.

### OBJECTIF DE LA SFDD : Côtes et océans sains

Parcs Canada a pour mandat, en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, d'établir un réseau d'aires marines nationales de conservation (AMNC) qui représentent la diversité des régions maritimes du Canada y compris les Grands Lacs. Pour y parvenir, Parcs Canada prévoit établir des AMNC dans 29 régions maritimes. Une fois établies, Parcs Canada a pour rôle d'assurer la protection et la conservation de ces AMNC, de faciliter des expériences uniques et une appréciation du patrimoine marin, et d'impliquer les Canadiens dans la gestion des AMNC.

### OBJECTIF DE LA SFDD : Lacs et cours d'eau vierges

Parcs Canada joue un rôle important en protégeant les lacs et rivières. L'Agence emploie différents outils pour protéger ces écosystèmes, notamment les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation (qui comprennent les Grands Lacs) et les rivières du patrimoine. Une fois établis, Parcs Canada protège et met en valeur ces lieux patrimoniaux pour les générations futures.

### OBJECTIF DE LA SFDD : Terres et forêts gérées de façon durable

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* prévoit que Parcs Canada établisse un réseau de parcs nationaux qui représentent la diversité des régions terrestres naturelles du Canada. Pour y parvenir, Parcs Canada prévoit établir des parcs nationaux dans 39 régions terrestres naturelles. Une fois établis, Parcs Canada a pour rôle de gérer ces parcs nationaux et réserves de parcs nationaux de manière à en préserver l'intégrité écologique tout en veillant à ce que les générations d'aujourd'hui et de demain en profitent pleinement.

### OBJECTIF DE LA SFDD : Populations d'espèces sauvages en santé

Parcs Canada a l'obligation de faire en sorte que l'intégrité écologique soit prioritaire dans la gestion des parcs nationaux. Parcs Canada s'emploie à conserver ou à améliorer l'intégrité écologique des écosystèmes de parcs nationaux, tout en veillant à ce que les visiteurs canadiens et étrangers profitent pleinement de ces endroits. L'Agence utilise des indicateurs pour résumer et évaluer l'état écologique des principaux écosystèmes (forêts, toundra, terres humides ou eaux douces) de chaque parc national. Cette information permet à Parcs Canada de déterminer et de mener les initiatives prioritaires en matière de restauration et de gestion des écosystèmes altérés. Parcs Canada est déterminé à protéger et à rétablir les espèces en péril, dont un grand nombre habitent les terres et les eaux administrées par l'Agence. Parcs Canada travaille à la protection des espèces en péril, ainsi que de leurs milieux et de leurs habitats, et veille à assurer ou à améliorer leur état de conservation en soutenant et en menant des activités de rétablissement.

### OBJECTIF DE LA SFDD : Rapprocher les Canadiens de la nature

Parcs Canada sensibilise les Canadiens aux lieux patrimoniaux qu'elle gère, ainsi qu'aux ressources naturelles et culturelles qui s'y trouvent, et les incite à établir des liens avec ces endroits. Grâce à des initiatives pertinentes et efficaces de promotion et d'engagement, l'Agence travaille à faire mieux connaître les lieux patrimoniaux nationaux protégés auprès du public canadien et à développer l'appréciation de ces endroits. Ce sont aussi des moyens de renforcer le mandat de Parcs Canada de protéger et de mettre en valeur ces lieux. En encourageant la population canadienne à fréquenter ces lieux, en lui fournissant l'information et les moyens de les apprécier, l'Agence crée pour elle des occasions de vivre des expériences en plein air et d'apprendre sur notre patrimoine. Ces expériences peuvent aussi favoriser l'apprentissage et la croissance personnelle et procurer des bienfaits pour la santé mentale et physique. En renforçant les liens qui existent entre les Canadiens et les lieux patrimoniaux nationaux, l'Agence suscite l'enthousiasme pour le patrimoine naturel et culturel canadien et crée une culture d'intendance et de protection de ces endroits et pour l'environnement à grande échelle.

## OBJECTIF DE LA SFDD : Collectivités sûres et en santé

Au 31 mars 2020, Parcs Canada était responsable de 481 lieux inscrits à l'Inventaire des sites contaminés fédéraux. Aucune mesure ne s'imposait pour 250 de ces lieux. Grâce à un financement au titre du Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux (PASCF), l'Agence mène des activités d'atténuation du risque (par des mesures d'assainissement ou de gestion du risque) dans les lieux contaminés fédéraux dont elle est responsable. Les efforts visant à assainir les lieux contaminés servent à protéger la santé des Canadiens ainsi que de l'environnement.

## Section 3 : Engagements de l'Agence Parcs Canada



### Écologisation du gouvernement : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.

Ministres responsables : tous les ministres

Cet objectif tient compte des engagements découlant de la Stratégie pour un gouvernement vert, ainsi que des exigences en matière d'établissement de rapports prévues dans la Politique d'achats écologiques.

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
Réduire les émissions de gaz à effet de serre des installations et des parcs de véhicules du gouvernement fédéral de 40 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone).	Tous les nouveaux bâtiments et les rénovations importantes accorderont la priorité aux investissements à faibles émissions de carbone en fonction des principes de conception intégrée, ainsi qu'au cycle de vie et au coût total des évaluations de propriété qui intègrent le prix implicite du carbone.	De 2020 à 2023, Parcs Canada : <ul style="list-style-type: none"> <li>intégrera des mesures de réduction des émissions de GES des bâtiments dans les plans d'unités fonctionnelles;<sup>1</sup></li> <li>établira un répertoire des sources d'énergie des immeubles de Parcs Canada;</li> <li>concevra tous les nouveaux bâtiments, et dans la mesure du possible<sup>2</sup>, les rénovations importantes<sup>3</sup>, puis construira ces bâtiments et réalisera ces rénovations, pour qu'ils soient prêts pour le net zéro et soient dotés de compteurs d'ici 2020;</li> <li>mettra à l'essai, dans la mesure du possible, des marchés de services énergétiques (MSE)</li> </ul>	<b>SFDD</b> : Les mesures permettant de réduire la demande énergétique ou d'adopter des sources d'énergie à plus faibles émissions de carbone permettront de réduire les émissions de GES produites par les activités opérationnelles dans ces bâtiments.  <b>ODD de l'ONU</b> :  <b>Consommation et production responsables – Cible 12.7</b>  Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics,	<b>Points de départ</b> :  Émissions de GES des installations pour 2005-2006 : 24,4 Kt d'éq. CO <sub>2</sub> .  Émissions de GES des parcs de véhicules pour 2005-2006 : 11,4 Kt d'éq. CO <sub>2</sub> .  <b>Indicateurs de rendement</b> :  Installations <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de GES des installations pour 2005-2006 (année de référence) : = [X] 24,4 Kt d'éq. CO<sub>2</sub>.</li> </ul>	Services internes Activités opérationnelles P1 – Création de lieux patrimoniaux P2 – Conservation des lieux patrimoniaux P3 – Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public P4 – Expérience du visiteur P5 – Gestion des canaux historiques,

<sup>1</sup> La SMDD s'applique aux biens appartenant à la Couronne, y compris ceux soumis à un bail ou à un permis d'occupation. Elle ne s'applique pas aux installations appartenant à des tiers sur un terrain loué ou visé par un permis.

<sup>2</sup> Une considération particulière doit être accordée aux options de conception et de mise en œuvre afin de réduire les incidences sur l'intégrité des ouvrages et des lieux historiques, notamment les bâtiments patrimoniaux désignés.

<sup>3</sup> Les rénovations importantes sont définies de l'une ou de plusieurs des façons suivantes : a) un changement dans les usages principaux d'une partie ou de l'ensemble d'un bâtiment actuel; b) un ajout ou un prolongement ayant une superficie de plus de 15 % de la superficie actuelle et(ou) une superficie totale de plus de 300 m<sup>2</sup>; c) une hausse de la charge d'occupants de plus de 15 %.

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> <li>étudiera les occasions d'atteindre le « zéro émissions nettes ».</li> </ul>	conformément aux politiques et priorités nationales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de GES des installations pour l'exercice de déclaration en cours = [Y] Kt d'éq. CO<sub>2</sub>.</li> <li>Pourcentage (%) de variation des émissions de GES des installations de l'exercice 2005-2006 à l'exercice de déclaration en cours = <math>[1 - Y/X]</math> %.</li> </ul> <p>Parc de véhicules :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de GES du parc de véhicules pour 2005-2006 (année de référence) : = 11,4 Kt d'éq. CO<sub>2</sub> [X].</li> <li>Émissions de GES du parc de véhicules pour l'exercice de déclaration en cours (2020-2021) = [Y] Kt d'éq. CO<sub>2</sub>.</li> <li>Pourcentage (%) de variation des émissions de GES du parc de véhicules de l'exercice 2005-2006 à l'exercice de déclaration en cours = <math>[1 - Y/X]</math> %.</li> </ul> <p><b>Cibles :</b></p> <p>Réduire les émissions de GES des installations et du parc de véhicules de l'Agence Parcs</p>	des routes et des lotissements urbains



<b>Écologisation du gouvernement</b> <b>Cibles de la SFDD</b>	<b>Mesures de contribution de la SFDD</b>	<b>Mesures ministérielles correspondantes</b>	<b>Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD</b>	<b>Points de départ</b> <b>Indicateurs de rendement</b> <b>Cibles</b>	<b>Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles</b>
				<p>Canada de 10,5 % sous les niveaux de 2005-2006 d'ici mars 2023.</p> <p>Offrir une orientation et une formation pour favoriser l'atteinte d'une consommation énergétique nette zéro pour les nouveaux bâtiments et les rénovations importantes d'ici 2021.</p> <p>Rapport sur le rendement énergétique désigné pour tous les nouveaux bâtiments et les rénovations importantes.</p>	

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	<p>Dans le but d'améliorer la performance environnementale de leurs bâtiments, les ministères adopteront et déploieront des technologies propres, mettront en œuvre des procédures pour gérer l'exploitation des bâtiments et tireront parti des programmes.</p>	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaborera une orientation pour favoriser l'adoption de technologies propres;</li> <li>• achètera en masse des technologies propres pour réaliser des économies d'échelle, lorsque cela est possible et utile.</li> </ul>	<p><b>SFDD</b> : Comprendre l'éventail des applications des technologies propres dans l'exploitation des bâtiments et déterminer quelles technologies propres sont achetées par les ministères et à quelles fins permettra de mieux faire connaître les possibilités d'application de technologies propres dans l'environnement bâti et, en fin de compte, de réduire les émissions de GES et d'appuyer une production et une consommation plus efficaces.</p> <p><b>ODD de l'ONU</b> :</p> <p><b>Consommation et production responsables – Cible 12.7</b></p> <p>Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	<p><b>Point de départ</b> :</p> <p>L'orientation est définie actuellement par les cibles de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada.</p> <p><b>Indicateurs de rendement</b> :</p> <p>Parcs Canada a établi à l'interne une orientation à l'appui de l'adoption de technologies propres.</p> <p>Parcs Canada offre une formation à l'interne sur l'adoption de technologies propres.</p> <p><b>Cibles</b> :</p> <p>La norme sur la durabilité et la résilience des biens de Parcs Canada est publiée d'ici mars 2022.</p> <p>La formation sur la norme sur la durabilité et la résilience des biens de Parcs Canada est offerte d'ici mars 2022.</p>	<p>Services internes</p> <p>Activités opérationnelles</p> <p>P1 – Création de lieux patrimoniaux</p> <p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>P3 – Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p> <p>P4 – Expérience du visiteur</p> <p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>
	<p>La gestion du parc de véhicules sera optimisée, notamment par l'emploi de la télématique afin de recueillir</p>	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définira les cibles de l'Agence pour un certain nombre et des types de véhicules qui correspondent aux cibles</li> </ul>	<p><b>SFDD</b> : La réduction des parcs de véhicules en retirant des véhicules émetteurs peut réduire les émissions de GES.</p>	<p><b>Points de départ</b> :</p> <p>Entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 20 mars 2020, 54 % des</p>	<p>Services internes</p> <p>Activités opérationnelles</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules devant être remplacés.	<p>d'écologisation du gouvernement, et les intégrera dans le plan de remplacement du parc de véhicules sur cinq ans de chaque unité opérationnelle;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• effectuera des analyses et appliquera des techniques telles que la télématique pour faire avancer le travail de détermination de la taille appropriée des véhicules du parc et le remplacement de véhicules par des véhicules à faible intensité carbonique;</li> <li>• achètera des véhicules de fonction à émission zéro ou de type hybride;</li> <li>• publiera un rapport annuel sur son parc de véhicules.</li> </ul>	<p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><b>Consommation et production responsables – Cible 12.7</b></p> <p>Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	<p>nouveaux véhicules administratifs légers achetés dans les catégories admissibles étaient des véhicules à émission zéro ou des véhicules hybrides.</p> <p>En mars 2020, 0 % des unités opérationnelles ont des plans approuvés de remplacement du parc de véhicules sur cinq ans.</p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p>Pourcentage des véhicules administratifs légers achetés dans les catégories admissibles qui sont des véhicules à émission zéro ou des véhicules hybrides au cours d'un exercice financier.</p> <p>Pourcentage d'unités opérationnelles qui ont des plans approuvés de remplacement du parc de véhicules sur cinq ans.</p> <p><b>Cibles :</b></p> <p>75 % des véhicules administratifs légers achetés sont des véhicules à émission zéro ou des véhicules hybrides (moyenne de 3 ans; de 2020-2021 à 2022-2023).</p>	<p>P1 – Création de lieux patrimoniaux</p> <p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>P3 – Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p> <p>P4 – Expérience du visiteur</p> <p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	Publier chaque année sur le site Web « Écologiser le gouvernement » des renseignements détaillés sur la performance environnementale des opérations du gouvernement fédéral, dont un inventaire complet des émissions de GES et de la consommation d'énergie	De 2020 à 2023, Parcs Canada : <ul style="list-style-type: none"> <li>surveillera les données annuelles sur l'énergie et les émissions de GES et en rendra compte au Centre pour un gouvernement vert.</li> </ul>	S/O	<p>100 % des unités opérationnelles ont des plans approuvés de remplacement du parc de véhicules sur cinq ans d'ici 2023.</p> <p><b>Point de départ :</b></p> <p>En mars 2020, l'Agence fait le suivi de données sur l'énergie et les émissions de GES et en rend compte au Centre pour un gouvernement vert annuellement.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Fréquence de la surveillance des données sur l'énergie et les émissions de GES et de leur déclaration au Centre pour un gouvernement vert.</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>Surveillance des données annuelles sur l'énergie et les émissions de GES et déclaration de celles-ci au Centre pour un gouvernement vert jusqu'en mars 2023</p>	S/O
Détourner au moins 75 % (par poids) des déchets opérationnels non dangereux des lieux d'enfouissement d'ici 2030.	Autre	De 2020 à 2023, Parcs Canada : <ul style="list-style-type: none"> <li>élaborera une orientation pour soutenir le détournement des déchets opérationnels non dangereux des lieux d'enfouissement;</li> <li>mettra en œuvre des procédures pour surveiller et déclarer les taux de détournement des déchets d'ici 2023;</li> </ul>	<b>SFDD :</b> Les mesures permettant de réduire la production de déchets opérationnels non dangereux contribueront à réduire les émissions de GES de la portée 3 produites par la production, le transport et l'élimination des matières. Le	<b>Points de départ :</b>	Services internes Activités opérationnelles P2 – Conservation des lieux patrimoniaux

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> <li>réduira la production de déchets non dangereux;</li> <li>intégrera la cible de détournement de 75 % des déchets opérationnels non dangereux dans les plans d'unités opérationnelles.</li> </ul>	<p>détournement des déchets des lieux d'enfouissement réduit les émissions de GES produites par l'enfouissement et le transport des déchets. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions de GES produites par l'extraction et la production de matériaux vierges.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b> <b>Consommation et production responsables – Cible 12.5</b></p> <p>D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<p>En mars 2020, 0 % des unités opérationnelles font le suivi ou rendent compte avec précision des taux de détournement.</p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p>Pourcentage des unités opérationnelles qui adoptent, le cas échéant et dans la mesure du possible, des pratiques de détournement des déchets opérationnels non dangereux.</p> <p>Pourcentage des unités opérationnelles qui font le suivi et rendent compte avec précision, le cas échéant et dans la mesure du possible, des taux de détournement des déchets opérationnels non dangereux.</p> <p><b>Cibles :</b></p> <p>En mars 2023, 100 % des unités opérationnelles ont adopté, le cas échéant et dans la mesure du possible, des pratiques de détournement des déchets opérationnels non dangereux.</p> <p>En mars 2023, 100 % des unités opérationnelles font le suivi et</p>	<p>P3 – Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p> <p>P4 – Expérience du visiteur</p> <p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				rendent compte avec précision, le cas échéant et dans la mesure du possible, des taux de détournement des déchets opérationnels non dangereux.	
Détourner au moins 75 % (par poids) des déchets de plastique des lieux d'enfouissement d'ici 2030.	Autre	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>élaborera une orientation pour soutenir le détournement des déchets de plastique des lieux d'enfouissement;</li> <li>mettra en œuvre des procédures pour surveiller et déclarer les taux de détournement des déchets de plastique d'ici 2023;</li> <li>réduira ou éliminera la consommation de produits de plastique non nécessaire;</li> <li>intégrera la cible de détournement de 75 % des déchets de plastique dans les plans d'unités opérationnelles.</li> </ul>	<p><b>SFDD</b> : Les mesures permettant de réduire la production de déchets de plastique contribueront à réduire les émissions de GES de la portée 3 produites par la production, le transport et l'élimination des déchets des lieux d'enfouissement réduit les émissions de GES produites par l'enfouissement et le transport des déchets. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions de GES produites par l'extraction et la production de matériaux vierges.</p> <p><b>ODD de l'ONU</b> :</p> <p><b>Consommation et production responsables – Cible 12.5</b></p> <p>D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<p><b>Point de départ</b> :</p> <p>En mars 2020, 0 % des unités opérationnelles ont pleinement adopté des pratiques de détournement des déchets de plastique.</p> <p>En mars 2020, 0 % des unités opérationnelles font le suivi ou rendent compte avec précision des taux de détournement.</p> <p><b>Indicateurs de rendement</b> :</p> <p>Pourcentage des unités opérationnelles qui ont adopté, le cas échéant et dans la mesure du possible, des pratiques de détournement des déchets de plastique.</p> <p>Pourcentage des unités opérationnelles qui font le suivi ou rendent compte avec précision des taux de détournement.</p>	<p>Services internes</p> <p>Activités opérationnelles</p> <p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>P3 – Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p> <p>P4 – Expérience du visiteur</p> <p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<p><b>Cibles :</b></p> <p>D'ici mars 2023, 100 % des unités opérationnelles ont adopté, le cas échéant et dans la mesure du possible, des pratiques de détournement des déchets de plastique.</p> <p>D'ici mars 2023, 100 % des unités opérationnelles font le suivi et rendent compte avec précision, le cas échéant et dans la mesure du possible, des taux de détournement des déchets de plastique.</p>	
<p>Détourner au moins 90 % (par poids) de tous les déchets de construction et de démolition des lieux d'enfouissement (en s'efforçant d'atteindre la cible de 100 % d'ici 2030).</p>	<p>Autre</p>	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élaborera une orientation pour favoriser la réduction et le détournement de tous les déchets de construction et de démolition des lieux d'enfouissement;</li> <li>• intégrera la cible de détournement de 90 % des déchets de construction et de démolition dans les plans d'unités opérationnelles;</li> <li>• mettra à jour les procédures de suivi et de déclaration des taux de détournement des déchets de construction et de démolition d'ici 2022.</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> Les mesures permettant de réduire la production de déchets de construction et de démolition contribueront à réduire les émissions de GES de la portée 3 produites par la production, le transport et l'élimination des matières. Le détournement des déchets des lieux d'enfouissement réduit les émissions de GES produites par l'enfouissement et le transport des déchets. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions de GES produites par l'extraction et la production de matériaux vierges.</p>	<p><b>Points de départ :</b></p> <p>En mars 2020, 0% des unités opérationnelles ont pleinement adopté des pratiques de détournement des déchets de construction et de démolition.</p> <p>En mars 2020, 0% des unités opérationnelles font le suivi et rendent compte avec précision des taux de détournement.</p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p>Pourcentage des unités opérationnelles qui ont adopté, le cas échéant et dans la mesure du possible, des pratiques de</p>	<p>Services internes</p> <p>Activités opérationnelles</p> <p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>P3 – Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p> <p>P4 – Expérience du visiteur</p> <p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
			<p>Pour les constructions en cours sur des lieux historiques, les « interventions minimales » telles que recommandées dans les <i>Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada</i> continueront de permettre de réduire la quantité de déchets produits et de conserver la quantité d'œuvre original des bâtiments historiques.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b> <b>Consommation et production responsables – Cible 12.5</b></p> <p>D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p>	<p>détournement des déchets de construction et de démolition.</p> <p>Pourcentage des unités opérationnelles qui font le suivi et rendent compte avec précision, le cas échéant et dans la mesure du possible, des taux de détournement des déchets.</p> <p><b>Cibles :</b></p> <p>D'ici mars 2023, 100 % des unités opérationnelles ont adopté, le cas échéant et dans la mesure du possible, des pratiques de détournement des déchets de construction et de démolition.</p> <p>D'ici mars 2023, 100 % des unités opérationnelles font le suivi et rendent compte avec précision, dans la mesure du possible, des taux de détournement des déchets de construction et de démolition.</p>	
Posséder un parc de véhicules administratif composé d'au moins 80 % de véhicules zéro émission d'ici 2030.	La gestion du parc de véhicules sera optimisée, notamment par l'emploi de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules devant être remplacés.	De 2020 à 2023, Parcs Canada : <ul style="list-style-type: none"> <li>définira les cibles de l'Agence pour un certain nombre et des types de véhicules qui correspondent aux cibles d'écologisation du gouvernement, et les intégrera dans le plan de remplacement</li> </ul>	<b>SFDD :</b> Les mesures permettant de réduire la demande énergétique ou d'adopter des sources d'énergie à plus faibles émissions de carbone permettront de réduire les émissions de GES	<b>Point de départ :</b> Entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 20 mars 2020, 54 % des nouveaux véhicules administratifs légers achetés dans les catégories admissibles étaient	Services internes Activités opérationnelles



Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<p>du parc de véhicules sur cinq ans de chaque unité opérationnelle;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>effectuera des analyses et appliquera des techniques telles que la télématique pour faire avancer le travail de détermination de la taille optimale du parc de véhicules et le remplacement de véhicules actuels par des véhicules à faible intensité carbonique;</li> <li>n'achètera que des véhicules de fonction à émission zéro ou de type hybride;</li> <li>publiera un rapport annuel sur son parc de véhicules.</li> </ul>	<p>produites par les parcs de véhicules.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><b>Consommation et production responsables – Cible 12.7</b></p> <p>Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	<p>des véhicules à émission zéro ou des véhicules hybrides.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Pourcentage des véhicules administratifs légers achetés dans les catégories admissibles qui sont des véhicules à émission zéro ou des véhicules hybrides au cours d'un exercice financier.</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>75 % des véhicules administratifs légers achetés sont des véhicules à émission zéro ou des véhicules hybrides (moyenne de 3 ans; de 2020-2021 à 2022-2023).</p>	<p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>P3 – Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p> <p>P4 – Expérience du visiteur</p> <p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>
<p>D'ici 2022, les ministères doivent avoir élaboré des mesures pour réduire les risques que représentent les changements climatiques pour les biens, les services et les activités.</p>	<p>Accroître la formation et le soutien dans l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques des changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires, et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées.</p>	<p>Parcs Canada a cerné l'« adaptation et réponse aux forces environnementales » comme risque organisationnel clé. Les stratégies d'atténuation suivantes ont été établies pour réduire ce risque.</p> <p>De 2020 à 2023 (comme l'indique le Plan ministériel de 2020-2021 de Parcs Canada), l'Agence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>appliquera son cadre d'adaptation aux changements climatiques pour comprendre les incidences des changements climatiques, évaluer les risques et déterminer des mesures d'adaptation réalisables et efficaces;</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> Une meilleure compréhension des incidences actuelles et prévues des changements climatiques sur les activités opérationnelles de Parcs Canada au fil du temps contribue à l'élaboration de mesures d'adaptation et favorise une prise de décisions éclairées en temps opportun. Cela permet de réduire les risques associés aux changements climatiques et aide à renforcer la résilience des biens, des services et des</p>	<p><b>Point de départ :</b></p> <p>Parcs Canada n'effectue pas actuellement de suivi du pourcentage des unités opérationnelles qui ont intégré des mesures SMART pour atténuer les risques associés aux changements climatiques dans leurs plans d'activités.</p> <p>Parcs Canada n'effectue pas actuellement de suivi du pourcentage de mises à jour du plan de gestion d'un parc ou d'un</p>	<p>Services internes</p> <p>Activités opérationnelles</p> <p>P1 – Création de lieux patrimoniaux</p> <p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>P3 – Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• intégrera la prise en compte des changements climatiques dans divers domaines de travail en ajustant des politiques et des programmes;</li> <li>• continuera d'examiner la gestion des urgences et d'offrir une formation continue sur la gestion des urgences et l'intervention d'urgence au personnel de Parcs Canada;</li> <li>• continuera de mettre en œuvre des mesures pour réduire au minimum l'incidence des changements climatiques sur les biens contemporains et du patrimoine bâti, telles que l'utilisation de conceptions et de matériaux de construction plus résilients;</li> <li>• procédera à une évaluation de l'incidence des changements climatiques dans le cadre de la conception de tous les nouveaux bâtiments et de toutes les rénovations importantes;</li> <li>• continuera de présenter des ateliers sur l'adaptation aux changements climatiques sur les lieux ou à l'échelle régionale, et de rendre compte des résultats de ces ateliers, pour veiller à ce que les résultats soient communiqués sous forme utile aux endroits qui sont confrontés aux mêmes problématiques du changement climatique.</li> </ul>	<p>activités opérationnelles de Parcs Canada.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><b><i>Industrie, innovation et infrastructure – Cible 9.1</i></b></p> <p>Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.</p> <p><b><i>Vie sous l'eau – Cible 14.5</i></b></p> <p>D'ici 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.</p> <p><b><i>Vie sur terre – Cible 15.1</i></b></p> <p>D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des</p>	<p>lieu qui consiste à intégrer des mesures d'atténuation des risques cernés en matière de changements climatiques.</p> <p>Vingt (20) rapports sommaires des tendances et des prévisions en matière de changements climatiques propres à la région ou au lieu sont achevés.</p> <p>Douze (12) ateliers sur l'adaptation aux changements climatiques propres à la région ou au lieu ont eu lieu.</p> <p>Parcs Canada n'effectue pas actuellement de suivi du pourcentage d'évaluations environnementales stratégiques de projets de politique, de projets de plan ou de projets de programme qui tiennent compte des besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques et(ou) d'atténuation de ces changements d'ici 2023.</p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p>Pourcentage d'unités opérationnelles qui ont intégré des mesures SMART pour atténuer les risques associés aux</p>	<p>P4 – Expérience du visiteur</p> <p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada prendra également les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Combler les écarts dans un certain nombre de domaines de recherche nouveaux ou cruciaux cernés dans le Plan directeur pour une science des feux de forêt au Canada (2019-2029) du gouvernement du Canada et veiller à ce que Parcs Canada cherche à devenir résilient aux feux de forêt.</li> <li>• Guider le changement des comportements, notamment par la promotion de la semaine de l'environnement et du mois du vélo au boulot, ainsi que par des campagnes visant à réduire la marche au ralenti et des initiatives de covoiturage.</li> </ul>	<p>services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p>	<p>changements climatiques dans leurs plans d'activités.</p> <p>Pourcentage de mises à jour du plan de gestion d'un parc ou d'un lieu qui consistent à intégrer des mesures d'atténuation des risques associés aux changements climatiques.</p> <p>Nombre de rapports sommaires ou de mises à jour sur les tendances et les prévisions en matière de changements climatiques propres à un lieu.</p> <p>Nombre de nouveaux ateliers sur l'adaptation aux changements climatiques propres à un lieu ou à une région.</p> <p>Pourcentage d'évaluations environnementales stratégiques de projets de politique, de projets de plan ou de projets de programme qui tiennent compte des besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques et(ou) d'atténuation de ces changements.</p> <p><b>Cibles :</b></p> <p>D'ici 2022, 100 % des unités opérationnelles ont intégré des mesures SMART pour atténuer</p>	

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<p>les risques associés aux changements climatiques dans leurs plans d'activités.</p> <p>100 % des mises à jour de plan de gestion d'un parc ou d'un lieu consistent à intégrer des mesures d'atténuation des risques cernés en matière de changements climatiques.</p> <p>Produire, d'ici 2023, 10 autres rapports sur les tendances et les prévisions propres à un lieu; mettre à jour les rapports existants, au besoin.</p> <p>Présenter, d'ici 2023, 20 autres ateliers sur l'adaptation aux changements climatiques propres à une région ou à un lieu.</p> <p>D'ici 2023, 100 % des évaluations environnementales stratégiques de projets de politique, de projets de plan ou de projets de programme tiennent compte des besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques et(ou) d'atténuation de ces changements.</p>	
	D'ici 2021, adopter les codes du bâtiment résilient au climat élaborés par le	De 2020 à 2023, Parcs Canada : <ul style="list-style-type: none"> <li>élaborera une orientation pour soutenir l'adoption des codes du bâtiment</li> </ul>	<b>SFDD</b> : L'adoption précoce des codes dans la construction de bâtiments témoigne du leadership	<b>Point de départ</b> : 0 % des nouveaux bâtiments respectent les codes du bâtiment	Services internes

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	Conseil national de recherche du Canada (CNRC)	résilient au climat dans les lieux de Parcs Canada.	fédéral en matière de construction de bâtiments résilients au climat.  <b>ODD de l'ONU :</b>  <b>Consommation et production responsables – Cible 12.7</b>  Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	résilient au climat (qui n'ont pas encore été publiés) du CNRC.  <b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des nouvelles conceptions de construction qui respectent les codes du bâtiment résilient au climat du CNRC, une fois ceux-ci publiés.  <b>Cible :</b> 100 % des nouvelles conceptions de construction respectent les codes du bâtiment résilient au climat du CNRC dans les six (6) mois suivant la publication de l'orientation à l'appui de l'adoption des codes du bâtiment résilient au climat dans les lieux de Parcs Canada.	Activités opérationnelles P1 – Création de lieux patrimoniaux P2 – Conservation des lieux patrimoniaux P4 – Expérience du visiteur P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains
Utiliser de l'électricité entièrement propre d'ici 2025.	Autre	De 2020 à 2023, Parcs Canada : <sup>4</sup> <ul style="list-style-type: none"><li>réalisera de nettes progrès en augmentant le pourcentage de consommation d'électricité provenant de sources d'énergie propre et(ou) en achetant des certificats verts;</li></ul>	<b>SFDD :</b> La consommation d'électricité propre réduit les émissions de GES dans les territoires avec réseaux de distribution d'électricité à intensité carbonique élevée et favorise la mise au point continue de l'électricité propre au Canada.	<b>Point de départ :</b> En mars 2020, 76 % de la consommation annuelle d'électricité de réseau provient d'une source d'énergie propre.	Services internes Activités opérationnelles P1 – Création de lieux patrimoniaux

<sup>4</sup> La progression de cette mesure dépend du soutien de la part du SCT et de SPAC dans le cadre d'une initiative pangouvernementale plus vaste visant à atteindre cet objectif.

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> <li>participera à un accord d'achat d'énergie propre pour des activités en Alberta.</li> </ul>	<p><b>ODD de l'ONU :</b> <i>Consommation et production responsables – Cible 12.2</i></p> <p>D'ici 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de la consommation annuelle d'électricité de réseau qui provient d'une source d'énergie propre.</p> <p><b>Cible :</b> D'ici décembre 2025, 100% de la consommation annuelle d'électricité de réseau provient d'une source d'énergie propre.</p>	<p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>P3 – Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p> <p>P4 – Expérience du visiteur</p> <p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>
Les mesures qui soutiennent la cible : Écologisation du gouvernement	Réduire au minimum le carbone intrinsèque et l'utilisation de matériaux nocifs dans la construction et la rénovation.	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada prendra les mesures suivantes, le cas échéant, dans le cadre des travaux de construction de biens ou de reconstruction majeure de biens existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Interdire l'utilisation de matériaux de construction nocifs pour les personnes et l'environnement en respectant les interdictions en matière de matériaux énoncées dans la norme Living Building Challenge 4.0 (liste rouge) de l'International Living Future Institute (ILFI).</li> <li>Utiliser du bois de construction issu d'un approvisionnement durable et abandonner les produits pétrochimiques et ceux à forte teneur en carbone intrinsèque.</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> L'utilisation de matériaux faibles en carbone intrinsèque élargit le marché et incite l'industrie à adopter des pratiques d'extraction, de production et d'élimination qui produisent de faibles émissions de carbone. Cela permettra de réduire les émissions de GES de la portée 3 et d'autres effets environnementaux néfastes</p> <p>Pour les projets de construction et de conservation dans les lieux historiques, les « interventions minimales » recommandées dans les <i>Normes et lignes directrices</i> feront en sorte de conserver le plus de matériaux originaux ou actuels. Cela permet de protéger</p>	<p><b>Points de départ :</b> Aucune orientation n'existe à cet égard à l'heure actuelle.</p> <p>Aucune formation n'existe à cet égard à l'heure actuelle.</p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b> Parcs Canada a établi à l'interne une orientation pour favoriser le respect des interdictions en matière de matériaux énoncées dans la norme Living Building Challenge 4.0 (liste rouge) de l'International Living Future Institute (ILFI).</p> <p>Parcs Canada offre à l'interne une formation pour favoriser le respect des interdictions en matière de matériaux énoncées</p>	<p>Services internes</p> <p>Activités opérationnelles</p> <p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>P4 – Expérience du visiteur</p> <p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
			<p>les lieux patrimoniaux et de réduire le carbone intrinsèque en réduisant l'utilisation de nouveaux matériaux.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b> <b>Consommation et production responsables – Cible 12.5</b></p> <p>D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p> <p><b>Consommation et production responsables – Cible 12.7</b></p> <p>Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	<p>dans la norme Living Building Challenge 4.0 (liste rouge) de l'International Living Future Institute (ILFI).</p> <p><b>Cibles :</b></p> <p>D'ici mars 2022, Parcs Canada a établi à l'interne une orientation pour favoriser le respect des interdictions en matière de matériaux énoncées dans la norme Living Building Challenge 4.0 (liste rouge) de l'International Living Future Institute (ILFI).</p> <p>D'ici mars 2022, Parcs Canada offre à l'interne une formation pour favoriser le respect des interdictions en matière de matériaux énoncées dans la norme Living Building Challenge 4.0 (liste rouge) de l'International Living Future Institute (ILFI).</p>	
	<p>Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement.</p>	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>inclura des critères favorisant la réduction du carbone, la réutilisation durable de produits de plastique et le recyclage des matériaux, ainsi que des avantages écologiques plus vastes, dans les approvisionnements en biens et services qui ont une grande incidence sur l'environnement;</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient inciter les fournisseurs à réduire l'incidence des biens et services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement, sur l'environnement.</p>	<p><b>Points de départ :</b></p> <p>En mars 2020, 12,3 % des commandes subséquentes associées à des offres permanentes et à des arrangements en matière d'approvisionnement incluent des critères environnementaux.</p>	<p>Services internes</p> <p>Activités opérationnelles</p> <p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>P4 – Expérience du visiteur</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> <li>intégrera la prise en considération de facteurs environnementaux dans l'élaboration de tout mécanisme d'approvisionnement sollicité centralement.</li> </ul>	<p><b>ODD de l'ONU :</b> <b>Consommation et production responsables – Cible 12.7</b></p> <p>Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	<p>En mars 2020, 3,37 % des dépenses (montant en dollars) associées à des offres permanentes et à des arrangements en matière d'approvisionnement incluent des critères environnementaux.</p> <p>L'Agence n'effectue pas actuellement de suivi du pourcentage de mécanismes d'approvisionnement sollicités centralement qui incluent des facteurs environnementaux dans le processus d'évaluation.</p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p>Pourcentage de commandes subséquentes associées à des offres permanentes et à des arrangements en matière d'approvisionnement qui incluent des critères environnementaux.</p> <p>Pourcentage du montant en dollars des dépenses associées à des offres permanentes et à des arrangements en matière d'approvisionnement pour lesquelles des critères environnementaux sont inclus.</p> <p>Pourcentage de nouveaux mécanismes</p>	<p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>



Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<p>d'approvisionnement de plus de 100 000 \$ sollicités centralement qui incluent des facteurs environnementaux dans leur processus d'évaluation.</p> <p><b>Cibles :</b></p> <p>D'ici mars 2023, 20 % des commandes subséquentes associées à des offres permanentes et à des arrangements en matière d'approvisionnement Incluront des critères environnementaux.</p> <p>D'ici mars 2023, 5 % des dépenses (montant en dollars) associées à des offres permanentes et à des arrangements en matière d'approvisionnement incluront des critères environnementaux.</p> <p>D'ici mars 2023, 20 % nouveaux de mécanismes d'approvisionnement de plus de 100 000 \$ sollicités centralement Incluront des considérations environnementales (p. ex. réduire, réutiliser, ou inclure des critères environnementaux) dans les critères d'évaluation.</p>	

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	Les ministères adopteront des technologies propres et entreprendront des projets de démonstration des technologies propres.	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>répondra aux besoins précis de l'Agence ou accroîtra l'efficacité opérationnelle en mettant à l'essai et en mettant en œuvre, lorsque cela est utile, des technologies de pointe innovatrices;</li> <li>élaborera des propositions innovatrices pour le Fonds pour un gouvernement vert.</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> Mesures prises par les ministères individuels pour favoriser, soutenir ou acquérir des technologies propres de pointe novatrices qui réduisent l'empreinte environnementale des opérations gouvernementales, tout en contribuant au succès des entreprises de technologies propres au Canada.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b> <b>Consommation et production responsables – Cible 12.7</b></p> <p>Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	<p><b>Points de départ :</b></p> <p>Deux<sup>5</sup> technologies propres<sup>6</sup> innovatrices sont soumises actuellement à des essais dans le cadre du Programme Solutions innovatrices Canada.</p> <p>En mars 2020, une seule proposition est financée au titre du Fonds pour un gouvernement vert.<sup>7</sup></p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p>Nombre de technologies innovatrices applicables dans le cadre du programme Solutions innovatrices Canada.</p> <p>Pourcentage de propositions innovatrices financées au titre du Fonds pour un gouvernement vert qui sont réalisées dans les délais prévues.</p>	

<sup>5</sup> Zacxon Inc. (protection de conduites d'eau) et Gradek Energy Inc. (extraction/récupération durable du pétrole)

<sup>6</sup> On entend par « produits environnementaux et de technologies propres » l'ensemble des processus, des produits ou des services qui réduisent les répercussions environnementales par le truchement d'activités de protection de l'environnement qui préviennent, réduisent ou éliminent la pollution ou toute autre dégradation de l'environnement. Il peut aussi s'agir des activités de gestion des ressources qui débouchent sur une utilisation plus efficace des ressources naturelles, ce qui permet ainsi d'éviter leur épuisement, ou de l'utilisation de produits qui ont été adaptés pour consommer beaucoup moins de ressources et d'énergie que les quantités établies dans la norme industrielle. Voir [Lien](#).

<sup>7</sup> Projet de conversion à l'électricité et à l'énergie solaire du parc national Kluane.

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<p><b>Cibles :</b></p> <p>Six (6) technologies innovatrices applicables dans le cadre du programme Solutions innovatrices Canada sont mises à l'essai d'ici 2023.</p> <p>100 % des propositions innovatrices financées au titre du Fonds pour un gouvernement vert qui devaient être réalisées d'ici 2023 sont entièrement achevées d'ici cette date.</p>	
	<p>L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux fonctionnaires.</p>	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• donnera une formation aux cadres, aux gestionnaires de centre de coûts et aux spécialistes de l'approvisionnement ainsi qu'aux personnes occupant des fonctions de gestion du matériel afin de veiller à qu'ils soient sensibilisés aux considérations en matière d'approvisionnement écologique et à ce qu'ils les incluent dans les exigences. Cette formation est essentielle pour accroître le soutien de la prise en compte des achats écologiques dans les exigences de marchés et d'achats faits par cartes d'achat;</li> <li>• complétera la formation avec des orientations et des outils mis au point en particulier pour les produits de base et les services à fort volume appropriés.</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et sont censés inciter les fournisseurs à écologiser leurs biens, leurs services et leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b> <b>Consommation et production responsables – Cible 12.7</b></p> <p>Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	<p><b>Point de départ :</b> En mars 2020, 100 % des spécialistes fonctionnels de l'approvisionnement ont suivi une formation en approvisionnement écologique.</p> <p>La formation suivie par les cadres et les gestionnaires de centres de coût qui ne sont pas des spécialistes de l'approvisionnement est inconnue.</p> <p>Aucune formation, aucune orientation et aucun modèle propres à l'Agence en matière d'approvisionnement écologique n'est suivie ou utilisée actuellement.</p>	<p>Services internes</p> <p>Activités opérationnelles</p> <p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>P4 – Expérience du visiteur</p> <p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Écologisation du gouvernement Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p>Pourcentage des cadres, des gestionnaires de centre de coûts et des spécialistes fonctionnels de l'approvisionnement et de la gestion du matériel qui ont suivi une formation en approvisionnement écologique.</p> <p>Disponibilité des orientations et des modèles d'approvisionnement écologique propres à Parcs Canada pour se procurer des biens et services courants.</p> <p><b>Cibles :</b></p> <p>D'ici mars 2023, 100 % des cadres, des gestionnaires de centre de coûts et des spécialistes fonctionnels de l'approvisionnement et de la gestion du matériel auront suivi la formation en approvisionnement écologique.</p> <p>D'ici mars 2023, des orientations et des modèles d'approvisionnement écologique propres à Parcs Canada pour se procurer les biens et services courants sont élaborés, livrés et disponibles.</p>	



**Mesures relatives aux changements climatiques : Une économie à faibles émissions de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius**

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique; soutenu par une approche pangouvernementale de la mise en œuvre

Mesures relatives aux changements climatiques Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif ou de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
<p>Mesures à l'appui de l'objectif : Mesures relatives aux changements climatiques</p> <p><i>Cette section présente les mesures qui appuient l'atteinte de l'objectif Mesures relatives aux changements climatiques, mais qui ne soutiennent pas directement l'atteinte d'une cible de la SFDD</i></p>	<p>Offrir du soutien et du financement pour la résilience climatique.</p>	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>collaborera avec des organismes partenaires et des spécialistes pour élaborer et utiliser systématiquement des outils, des approches et des politiques pour mieux comprendre et soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans tous les lieux patrimoniaux protégés de l'Agence;</li> <li>administrera des programmes de financement internes pour soutenir les efforts de conservation et de restauration, de planification de la conservation, de protection des biens et d'adaptation qui visent à assurer la résilience des lieux patrimoniaux protégés aux changements climatiques;</li> <li>obtiendra des fonds pour les dépenses de capital pour soutenir la stratégie de conservation de l'Agence pour</li> </ul>	<p><b>SFDD</b> : Parcs Canada intégrera les considérations en matière de changements climatiques dans les politiques et processus, y compris les programmes de financement internes afin de s'adapter aux changements climatiques, d'accroître la protection des ressources du patrimoine naturel et culturel, et de renforcer la planification et la prise de décisions en matière d'adaptation pour soutenir la résilience des activités opérationnelles de l'Agence aux changements climatiques.</p> <p><b>ODD de l'ONU : Industrie, innovation et infrastructure – Cible 9.1</b></p> <p>Élaborer une infrastructure de qualité qui est fiable, durable et résiliente, y compris l'infrastructure régionale et transfrontière, afin de soutenir le développement économique et le bien-être des personnes, en mettant l'accent sur un accès équitable et abordable pour tous.</p> <p><b>Consommation et production responsables – Cible 12.7</b></p>	<p><b>Points de départ :</b></p> <p>Achèvement de l'évaluation des risques liés aux changements climatiques pour le Ministère.</p> <p>Nombre croissant de projets de conservation du patrimoine naturel financés à l'interne qui : définissent des objectifs d'adaptation aux changements climatiques; s'attaquent aux risques liés aux changements climatiques et(ou) soutiennent les solutions aux changements climatiques fondées sur la nature.</p> <p>Fonds actuels pour les dépenses en capital obtenus au titre du Fonds pour un gouvernement vert, du Programme de l'évaluation des risques liés aux ressources de transport de Transports Canada et d'autres sources en vue de les investir dans les</p>	

		<p>les ressources patrimoniales culturelles, et les efforts de restructuration du capital et de remplacement des biens bâtis et de l'infrastructure afin d'assurer la résilience des lieux patrimoniaux protégés aux changements climatiques.</p>	<p>Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p> <p><b>Mesure sur le climat – Cible 13.2</b></p> <p>Intégrer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification.</p> <p><b>Mesure sur le climat – Cible 13.3</b></p> <p>Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p> <p><b>Collectivités sûres et en santé – Cible 11.4</b></p> <p>Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.</p> <p><b>Partenariats pour la réalisation des objectifs – Cible 17.17</b></p> <p>Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.</p>	<p>ressources du patrimoine culturel, les biens bâtis et l'infrastructure dans les lieux patrimoniaux protégés.</p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p>Pourcentage de nouveaux projets de conservation du patrimoine naturel financés à l'interne qui fixent des objectifs d'adaptation aux changements climatiques et(ou) abordent les questions d'incidences des changements climatiques.</p> <p><b>Cibles :</b></p> <p>D'ici 2023, 35 % des nouveaux projets de conservation du patrimoine naturel financés à l'interne fixent des objectifs d'adaptation aux changements climatiques et(ou) abordent les questions d'incidences des changements climatiques.</p>	
--	--	---	--	---	--



## Côtes et océans sains : Les côtes et les océans contribuent à des écosystèmes sains, résilients et productifs

Ministre responsable : ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

Côtes et océans sains Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
<p>D'ici 2020, 10 % des zones côtières et marines sont conservées, grâce à des réseaux d'aires marines protégées et à d'autres mesures de conservation zonales efficaces</p>	<p>Protéger et gérer les zones marines et côtières.</p>	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>continuera de collaborer avec des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones pour établir des aires marines nationales de conservation dans l'est de la baie James, dans le sud du détroit de Georgia, et à Imappivut (dans le nord du Labrador), ainsi que des aires marines protégées aux îles de la Madeleine et à Tuvaijuittuq (dans le bassin arctique);</li> <li>amorcera des travaux sur d'autres propositions d'aires marines nationales de conservation dans les régions marines non représentées.</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> Les mesures de Parcs Canada aideront le gouvernement du Canada à atteindre son objectif prioritaire de protéger et de conserver 10 % des zones côtières et marines d'ici 2020 et feront avancer le mandat du Ministère de collaborer avec le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne pour conserver 25 % des zones côtières et marines du Canada d'ici 2025, tout en œuvrant pour atteindre l'objectif de 30 % d'ici 2030.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b> <b>Vie sous l'eau – Cible 14.5</b></p> <p>D'ici 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.</p>	<p><b>Point de départ :</b></p> <p>Au 31 mars 2020, 21 % du réseau des aires marines nationales de conservation est achevé, avec 6 des 29 régions marines représentées par 5 AMNC.</p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p>Nombre de régions non représentées qui ont fait des progrès manifestes dans l'établissement d'aires marines nationales de conservation.</p> <p>Pourcentage de régions marines représentées dans le réseau des aires marines nationales de conservation.</p> <p><b>Cibles :</b></p> <p>Deux (2) régions non représentées ont fait des progrès manifestes dans l'établissement d'aires marines nationales de conservation (annuellement).</p>	<p>P1 – Création de lieux patrimoniaux</p>

Côtes et océans sains Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
	Renforcer nos connaissances des écosystèmes côtiers, des aires marines protégées et des pêches.	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuivra ses efforts pour protéger et conserver les aires marines nationales de conservation et contribuera aux mesures de conservation efficaces propres à l'aire marine en approfondissant les connaissances sur les zones côtières et marines.</li> </ul>	<p><b>SFDD</b> : Parcs Canada contribuera en élaborant et en mettant en œuvre des protocoles de surveillance des aires marines protégées.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><b>Vie sous l'eau – Cible 14.2</b></p> <p>D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.</p>	<p>D'ici mars 2025, au moins 31 % des régions marines sont représentées dans le réseau des aires marines nationales de conservation.</p> <p><b>Point de départ :</b></p> <p>En mars 2020, des données sont recueillies et évaluées pour 34 % des mesures de durabilité de l'environnement.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Pourcentage des mesures de durabilité de l'environnement pour lesquelles des données sont recueillies et évaluées.</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>D'ici mars 2021, des données sont recueillies et évaluées pour 65 % des mesures de durabilité de l'environnement.</p>	P2 – Conservation des lieux patrimoniaux





## Lacs et cours d'eau vierges : Des lacs et des cours d'eau propres et salubres soutiennent la prospérité économique et le bien-être des Canadiens

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Lacs et cours d'eau vierges Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
<p>Mesures à l'appui de l'objectif :</p> <p>Lacs et cours d'eau vierges</p> <p><i>Cette section présente les mesures qui appuient l'atteinte de l'objectif Lacs et cours d'eau vierges, mais qui ne soutiennent pas directement l'atteinte d'une cible de la SFDD</i></p>	<p>Mieux comprendre les écosystèmes des lacs et des cours d'eau.</p>	<p>De nombreux parcs nationaux et AMNC d'eau douce contiennent des lacs et des rivières, et le travail de conservation de Parcs Canada contribue à leur protection et à leur conservation.</p>	<p><b>SFDD</b> : Poursuivre la surveillance de l'intégrité écologique des écosystèmes de parc, la restauration des écosystèmes altérés et le rétablissement des espèces en péril grâce au Programme national de conservation et de restauration et à d'autres initiatives axées sur les parcs.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><b>Vie sur la terre – Cible 15.1</b> D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p> <p><b>Vie sur la terre – Cible : 15.5</b></p> <p>Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p>	<p>Le travail de surveillance de l'intégrité écologique effectué par Parcs Canada consiste, entre autres, à surveiller les lacs et les cours d'eau. Les points de départ, indicateurs et cibles de l'objectif Terres et forêts gérées de façon durable, qui suivent, contiennent également des résultats liés à la présente cible de la SFDD.</p> <p><b>Point de départ :</b></p> <p>En mars 2019, l'intégrité écologique est conservée ou améliorée dans 82 % des écosystèmes de parcs nationaux.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Pourcentage d'écosystèmes de parcs nationaux qui sont conservés ou améliorés.</p>	<p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p>

Lacs et cours d'eau vierges Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<b>Cible :</b>  D'ici mars 2023, l'intégrité écologique est conservée ou améliorée dans au moins 92 % des écosystèmes de parcs nationaux.	



## Terres et forêts gérées de façon durable : Les terres et les forêts soutiennent la biodiversité et fournissent divers systèmes écosystémiques pour les générations à venir

Ministres responsables : ministre de l'Environnement et du Changement climatique; ministre des Ressources naturelles

Terres et forêts gérées de façon durable Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
<p>D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures devront être protégées grâce à des réseaux d'aires protégées et à d'autres mesures de conservation zonales efficaces</p>	<p>Conserver les espaces naturels</p>	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>conclura les négociations avec des gouvernements provinciaux et autochtones pour établir deux nouvelles réserves de parcs nationaux dans la région du sud de l'Okanagan et de Similkameen (C.-B.) et dans le cordon d'îles de Hog (Î.-P.-É.);</li> <li>continuera de collaborer avec les provinces et les territoires ainsi que des organismes autochtones pour cerner et évaluer d'autres parcs nationaux, surtout dans les régions non représentées ou peu représentées et les zones naturelles d'importance pour les communautés autochtones,</li> <li>mettra à jour le Plan du réseau de parcs nationaux.</li> </ul>	<p><b>SFDD</b> : Les mesures de Parcs Canada continueront de soutenir le mandat du gouvernement du Canada de conserver au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures d'ici 2020 et de faire avancer le mandat du Ministre de conserver 25 % des zones terrestres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, tout en œuvrant pour atteindre l'objectif de conservation de 30 % d'ici 2030.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><b>Vie sur la terre – Cible 15.1</b></p> <p>D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p>	<p><b>Point de départ :</b></p> <p>Aucune (0) région non représentée avec des progrès manifestes au début de chaque exercice financier.</p> <p>En mars 2020, 79 % ou 31 des 39 des régions terrestres sont représentées par les 47 parcs nationaux dans le réseau des parcs nationaux.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Nombre de régions non représentées avec des progrès manifestes dans l'établissement de parcs nationaux.</p> <p>Pourcentage de régions terrestres représentées dans le réseau des parcs nationaux.</p>	<p>P1 – Création de lieux patrimoniaux</p>

Terres et forêts gérées de façon durable Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<p><b>Cible :</b></p> <p>Deux (2) régions non représentées avec des progrès manifestes dans l'établissement de parcs nationaux, annuellement.</p> <p>Au moins 85% des régions terrestres représentées dans le réseau des parcs nationaux, d'ici mars 2025.</p>	
	Travailler avec les populations autochtones	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>collaborera avec des gouvernements, des organismes et des communautés autochtones pour cibler des candidatures de parcs nationaux, pour mener des évaluations de faisabilité, y compris des consultations, et pour négocier des ententes afin d'établir de nouveaux parcs nationaux qui comportent une structure de gouvernance concertée et assure le maintien d'une utilisation traditionnelle des aires naturelles et sacrées;</li> <li>contribuera à la réalisation de l'objectif prioritaire du gouvernement du Canada</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> Les mesures de Parcs Canada soutiennent le travail de collaboration avec les peuples pour protéger et conserver les terres et les eaux, y compris dans le cadre du projet pilote des gardiens autochtones.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><b><i>Partenariats pour la réalisation des objectifs – Cible 17.17</i></b></p> <p>Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.</p>	<p><b>Point de départ :</b></p> <p>Deux (2) accords signés en 2019-2020.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Nombre d'accords négociés signés.</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>Cinq (5) accords négociés sont signés d'ici août 2023<sup>8</sup></p>	P1 – Création de lieux patrimoniaux

<sup>8</sup> Cette cible est une cible combine des initiatives terrestres et côtières/marines

Terres et forêts gérées de façon durable Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		concernant la réconciliation; et continuera de participer au Programme des gardiens autochtones.			
D'ici le 31 mars 2023, l'intégrité écologique sera maintenue ou améliorée dans 92 % des écosystèmes de parcs nationaux	Conserver les espaces naturels.	De 2020 à 2023, Parcs Canada : <ul style="list-style-type: none"> <li>• poursuivra la surveillance de l'intégrité écologique des écosystèmes de parc, la restauration des écosystèmes altérés et le rétablissement des espèces en péril sur une base prioritaire grâce au Programme national de conservation et de restauration et à d'autres initiatives axées sur les parcs.</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> Les mesures de Parcs Canada soutiendront la conservation, la biodiversité et la santé des écosystèmes terrestres en surveillant les écosystèmes de parcs nationaux, et centrent les efforts sur la compréhension et la prise en compte des indicateurs de l'intégrité écologique qui amélioreront les résultats en matière de conservation.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><b><i>Vie sur la terre – Cible : 15.5</i></b></p> <p>Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p>	<p><b>Point de départ :</b></p> <p>En mars 2019, l'intégrité écologique est conservée ou améliorée dans 82 % des écosystèmes de parcs nationaux.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Pourcentage d'écosystèmes de parcs nationaux où l'intégrité écologique est conservée ou améliorée.</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>D'ici mars 2023, l'intégrité écologique est conservée ou améliorée dans 92 % des écosystèmes de parcs nationaux.</p>	P2 – Conservation des lieux patrimoniaux



## Populations d'espèces sauvages en santé : Toutes les espèces ont des populations saines et viables

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Populations d'espèces sauvages en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
<p>D'ici 2020, les espèces qui sont en sécurité le demeurent, et les populations d'espèces en péril inscrites en vertu des lois fédérales montrent des tendances qui sont conformes aux stratégies de rétablissement et aux plans de gestion.</p>	<p>Mettre en œuvre, innover et moderniser le cadre réglementaire et politique, ainsi que les outils, afin de protéger les espèces en péril et les oiseaux migrateurs.</p>	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada : contribuera à la protection et au rétablissement des espèces en péril en mettant en œuvre des mesures énoncées dans des plans d'action nouveaux ou actuels propres aux lieux et ciblant plusieurs espèces (et des plans propres aux espèces) en coordination avec des partenaires clés.</p>	<p><b>SFDD</b> : Les mesures de Parcs Canada aident à protéger les espèces en péril qui se trouvent dans les lieux patrimoniaux, ainsi que les milieux et les habitats de ces espèces, et l'Agence soutient et mène des activités de rétablissement en vue d'assurer ou d'améliorer leur état de conservation.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><b>Vie sur la terre – Cible 15.5</b></p> <p>Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p>	<p><b>Points de départ :</b></p> <p>En mars 2019, 25,7 % des mesures énoncées dans les plans d'action établis en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> dirigés par Parcs Canada sont pleinement mises en œuvre.</p> <p>En mars 2019, 0 % des mesures énoncées dans les plans de conservation de Parcs Canada sont mises en œuvre (dans le cas de l'épaulard résident du sud).</p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p>Pourcentage des mesures énoncées dans les plans d'action établis en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> dirigés par Parcs Canada qui sont mises en œuvre.</p> <p>Pourcentage des mesures énoncées dans les plans de conservation de Parcs</p>	<p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p>

Populations d'espèces sauvages en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<p>Canada qui sont mises en œuvre (dans le cas de l'épaulard résident du sud).</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>D'ici mars 2023, 50 % des mesures énoncées dans les plans d'action établis en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> dirigés par Parcs Canada sont pleinement mises en œuvre.</p> <p>D'ici mars 2024, 100 % des mesures énoncées dans les plans de conservation de Parcs Canada qui sont mises en œuvre (dans le cas de l'épaulard résident du sud).</p>	
	Travailler avec les partenaires pour améliorer les connaissances fondamentales sur les espèces, les habitats et les écosystèmes.	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>fera progresser l'action pour la protection et le rétablissement des espèces en péril prioritaires, notamment par l'application conjointe de la science occidentale et du savoir autochtone dans le cadre des projets de conservation et de restauration, selon une méthode</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> La collaboration entre Parcs Canada et les partenaires autochtones pour intégrer le savoir autochtone dans la planification et la mise en œuvre des projets de conservation et de restauration aide à accroître les réussites en matière de conservation.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><i>Vie sur la terre – Cible 15.5</i></p>	<p><b>Point de départ :</b></p> <p>Parcs Canada n'effectue pas actuellement de suivi du nombre de projets de conservation et de restauration (CoRe) qui intègrent le savoir autochtone.</p>	P2 – Conservation des lieux patrimoniaux

Populations d'espèces sauvages en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		élaborée en février 2020 avec des partenaires autochtones.	<p>Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p> <p><b>Partenariats pour la réalisation des objectifs – Cible 17.17</b></p> <p>Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Pourcentage de projets de conservation et de restauration (CoRe) qui intègrent le savoir autochtone.</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>D'ici mars 2021, 35 % des projets de conservation et de restauration (CoRe) intègrent le savoir autochtone.</p>	





## Rapprocher les Canadiens de la nature : Les Canadiens connaissent la valeur de la nature, en sont entourés, et contribuent à son intendance activement

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
<p>D'ici 2020, maintenir ou accroître le nombre des Canadiens qui sortent en nature, par exemple, en visitant des parcs et des espaces verts, et augmenter la participation aux activités de conservation de la biodiversité par rapport à un point de référence en 2010</p>	<p>Renforcer la capacité pour les activités de conservation.</p>	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• continuera de collaborer avec les peuples autochtones sur différentes aires protégées et de conservation autochtones.</li> <li>• rétablira des espèces en péril sur une base prioritaire, notamment dans le cadre du Programme de conservation et de restauration de Parcs Canada.</li> <li>• élaborera des partenariats stratégiques pour la tenue d'activités de collaboration telles que des recherches scientifiques et universitaires, des efforts de conservation, des campagnes publicitaires et des activités de sensibilisation.</li> <li>• appuiera une programmation nationale visant à éduquer les enfants âgés de 6 à 12 ans sur la conservation de la faune au Canada et à les faire participer aux efforts de conservation.</li> </ul>	<p><b>SFDD</b> : Les mesures de Parcs Canada indiquées dans « Terres et forêts gérées de façon durable » et « Populations d'espèces sauvages en santé » soutiennent également cet objectif de la SFDD concernant les activités liées au travail de collaboration avec les peuples autochtones sur la conservation et le rétablissement d'espèces en péril.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><b>Villes et communautés durables – Cible 11.4</b></p> <p>Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.</p> <p><b>Vie sous l'eau – Cible 14.2</b></p> <p>D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.</p> <p><b>Vie sous l'eau – Cible 14.5</b></p>	<p><b>Point de départ :</b></p> <p>Parcs Canada n'effectue pas actuellement de suivi du nombre de projets de conservation et de restauration (CoRe) qui intègrent le savoir autochtone.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Pourcentage de projets de conservation et de restauration (CoRe) qui intègrent le savoir autochtone.</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>D'ici mars 2021, 35 % des projets de conservation et de restauration (CoRe) intègrent le savoir autochtone.</p> <p>D'autres indicateurs et cibles de rendement qui</p>	<p>P1 – Création de lieux patrimoniaux P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p>

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
			<p>D'ici 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.</p> <p><b>Vie sur la terre – Cible 15.1</b></p> <p>D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.</p> <p><b>Vie sur la terre – Cible 15.5</b></p> <p>Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.</p>	<p>soutiennent cet objectif de la SFDD sont fournis dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Côtes et océans sains</li> <li>• Terres et forêts gérées de façon durable;</li> <li>• Populations d'espèces sauvages en santé</li> </ul>	
	Promouvoir la participation du public	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• créera des occasions pour les Canadiens de se rapprocher de la nature dans le cadre d'initiatives d'apprentissage, de sensibilisation et multimédias au sein de leurs communautés, et en offrant l'entrée gratuite</li> </ul>	<p><b>SFDD</b> : Les Canadiens feront l'expérience des lieux de Parcs Canada et établiront des liens avec ces lieux dans le cadre d'initiatives numériques et de sensibilisation.</p> <p><b>ODD de l'ONU</b> :</p>	<p><b>Point de départ</b> :</p> <p>100 000 000 contacts en mars 2019.</p>	<p>P3 – Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public</p>

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<p>aux lieux de Parcs Canada aux jeunes de 17 ans et moins;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>travaillera avec partenaires pour faciliter des occasions précises pour les jeunes, les jeunes adultes et les nouveaux Canadiens d'en apprendre sur Parcs Canada et son réseau de lieux, d'en faire l'expérience et de faire part de leurs expériences.</li> </ul>	<p><b>Villes et communautés durables – Cible 11.7</b></p> <p>D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Nombre de contacts obtenus dans le cadre d'initiatives numériques et de sensibilisation.</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>Au moins 100 000 000 contacts obtenus dans le cadre d'initiatives numériques et de sensibilisation.</p>	
	<p>Améliorer les programmes et les services à l'intention des visiteurs.</p>	<p>De 2020 à 2023, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>diversifiera les accommodements et les programmes d'interprétation pour encourager les explorations et les apprentissages;</li> <li>continuera d'innover, d'élargir et de diversifier les programmes et les services offerts ainsi que d'élargir le Programme d'initiation au camping;</li> <li>collaborera avec des communautés autochtones pour offrir des programmes d'interprétation et de narration reposant sur les activités et connaissances traditionnelles;</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> L'état des biens de Parcs Canada est important pour l'expérience et la sécurité du visiteur.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><b>Villes et communautés durables – Cible 11.7</b></p> <p>D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>	<p><b>Points de départ :</b></p> <p>En mars 2019, 71 % des biens contemporains sont en bon état ou dans un état passable.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Pourcentage de biens contemporains en bon état ou dans un état passable.</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>D'ici mars 2022, 74 % des biens contemporains sont en bon état ou dans un état passable.</p>	<p>P4 – Expérience du visiteur</p>

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
		<ul style="list-style-type: none"> <li>continuera de renouveler l'infrastructure qui facilite l'accès des visiteurs aux lieux patrimoniaux et leur utilisation de ces lieux.</li> </ul>			
	<p>Entre 2019 et 2022, maintenir ou accroître le nombre de visiteurs dans des aires protégées fédérales telles que les réserves nationales de faune sélectionnées, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation, tout en veillant à conserver leurs valeurs écologiques, leur intégrité et les bienfaits pour la conservation de la biodiversité de ces lieux.</p> <p>Entre 2019 et 2022, continuer d'accroître le nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>maintenir ou accroître le nombre de visiteurs dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation tout en conservant les valeurs écologiques, l'intégrité et les bienfaits pour la conservation de la biodiversité de ces lieux.</li> <li>continuer d'accroître le nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux.</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> L'état des biens de Parcs Canada est important pour l'expérience et la sécurité du visiteur.</p> <p><b>ODD de l'ONU :</b></p> <p><b>Villes et communautés durables – Cible 11.7</b></p> <p>D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.</p>	<p><b>Points de départ :</b></p> <p>On comptait 15,9 millions de visiteurs dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation en 2018-2019.</p> <p>On comptait 9,2 millions de visiteurs dans les lieux historiques nationaux en 2018-2019.</p> <p><b>Indicateur de rendement :</b></p> <p>Nombre de visiteurs faisant l'expérience des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.</p> <p>Nombre de visiteurs faisant l'expérience de lieux de parcs nationaux.</p>	<p>P4 – Expérience du visiteur</p>

Rapprocher les Canadiens de la nature Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<b>Cible :</b> Au moins 15,9 millions annuellement, jusqu'en mars 2023. <sup>9</sup>  Plus de 9,2 millions annuellement, jusqu'en mars 2023.	

<sup>9</sup> Cette cible correspond à la cible de l'Agence en matière de fréquentation indiquée dans la Stratégie fédérale de développement durable de 2019-2022, déposée au début de juin 2019. Toutefois, en raison des circonstances entourant la fermeture des lieux patrimoniaux nationaux administrés par Parcs Canada le 20 mars 2020 en réaction à la pandémie de COVID-19 et, par la suite, compte tenu des modifications apportées aux offres de services aux visiteurs pour tenir compte des avis sanitaires nationaux, provinciaux, territoriaux et régionaux, ainsi que de l'incidence sur le tourisme international, Parcs Canada ne s'attend pas à atteindre ses cibles de fréquentation. L'établissement de nouvelles cibles ne serait que de la conjecture, et c'est pourquoi les mêmes cibles sont répétées ici. Une note sera ajoutée aux prochains rapports sur les fréquentations de cette année pour expliquer la situation et fournir plus de contexte.



## Collectivités sûres et en santé : Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres et durables qui contribuent à leur santé et bien-être

Ministres responsables : ministre de l'Environnement et du Changement climatique; ministre de la Santé

Collectivités sûres et en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
<p>Mesures à l'appui de l'objectif : Collectivités sûres et en santé</p> <p><i>Cette section présente les mesures qui appuient l'atteinte de l'objectif Collectivités sûres et en santé, mais qui ne soutiennent pas directement l'atteinte d'une cible de la SFDD</i></p>	<p>Prévenir les urgences environnementales ou en atténuer les répercussions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer une norme et des procédures de planification des interventions contre les éco-urgences.</li> <li>Intégrer les procédures de préparation aux catastrophes et d'intervention en cas d'urgence dans la planification de l'unité opérationnelle.</li> </ul>	<p><b>SFDD et ODD de l'ONU :</b> L'élaboration de politiques et d'outils créera un cadre à l'appui de la gestion des urgences environnementales à Parcs Canada. L'établissement de ce cadre soutiendra en fin de compte l'objectif d'assurer des collectivités sûres et en santé.</p>	<p><b>Point de départ :</b></p> <p>En avril 2020, Parcs Canada a un projet de norme et de procédures de planification des interventions contre les éco-urgences.</p> <p>En avril 2020, Parcs Canada n'offre pas de formation en matière de norme et de procédures de planification des interventions contre les éco-urgences.</p> <p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p>Parcs Canada a des normes et des procédures approuvées de planification des interventions contre les éco-urgences.</p> <p>Parcs Canada offre une formation en matière de normes et de procédures de planification des</p>	<p>Services internes</p> <p>Activités opérationnelles</p> <p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Collectivités sûres et en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<p>interventions contre les éco-urgences.</p> <p><b>Cible :</b></p> <p>Les normes et les procédures de planification des interventions contre les éco-urgences de Parcs Canada sont mises en œuvre d'ici mars 2023.</p> <p>La formation de Parcs Canada sur les normes et les procédures de planification des interventions contre les éco-urgences est disponible d'ici mars 2023.</p>	
	<p>Faire preuve de leadership en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à l'exécution de la phase IV du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF).</li> <li>Veiller à une mise à jour et à une attestation annuelles exactes de l'Inventaire des sites contaminés fédéraux (ISCF).</li> </ul>	<p><b>SFDD :</b> L'évaluation des sites contaminés fédéraux réduit l'incertitude associée au risque lié à ces lieux. Les mesures subséquentes de redressement ou de gestion du risque réduisent le risque associé et le passif financier. Selon les estimations, jusqu'à 95 % des dépenses de redressement du PASCF contribuent à la réduction du passif financier.</p>	<p><b>Points de départ :</b></p> <p>En mars 2020, il n'y a aucun (zéro) lieu financé au titre du PASCF où une activité d'évaluation a eu lieu.</p> <p>En mars 2020, il n'y a aucun (zéro) lieu hautement prioritaire financé au titre du PASCF où des activités de réduction du risque financées au titre du PASCF ont eu lieu.</p>	<p>Services internes</p> <p>Activités opérationnelles</p> <p>P2 – Conservation des lieux patrimoniaux</p> <p>P5 – Gestion des canaux historiques, des routes et des lotissements urbains</p>

Collectivités sûres et en santé Cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Programmes dans lesquels s'inscrivent les mesures ministérielles
				<p><b>Indicateurs de rendement :</b></p> <p>Nombre de lieux financés au titre du PASCFC où des activités d'évaluation ont eu lieu.</p> <p>Nombre de lieux hautement prioritaires financés au titre du PASCFC où des activités de réduction du risque financées au titre du PASCFC ont eu lieu.</p> <p><b>Cible :</b> Huit (8) lieux contaminés financés au titre du PASCFC évalués d'ici mars 2023.</p> <p>Dix (10) lieux hautement prioritaires financés au titre du PASCFC où des activités de réduction du risque financées au titre du PASCFC ont eu lieu, d'ici mars 2023.</p>	



## Section 4 : Intégration du développement durable

L'Agence Parcs Canada adopte une approche intégrée pour gérer les lieux patrimoniaux protégés, y compris les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les aires marines nationales de conservation et les parcs urbains nationaux. Par exemple, elle mène des projets de conservation et de restauration dans tous ces endroits. Ces projets sont conçus pour conserver les ressources naturelles et culturelles, améliorer l'expérience du visiteur et mobiliser les publics cibles afin de rapprocher les Canadiens de leurs lieux patrimoniaux. L'approche intégrée d'exécution du mandat de l'Agence a renforcé sa contribution relativement à tous les aspects (environnemental, social et économique) du développement durable.

Le processus décisionnel et les pratiques de développement durable de l'Agence Parcs Canada comprennent la collaboration avec des groupes qui ont les mêmes valeurs et sont intéressés par le travail de l'Agence. Par exemple, l'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation exige une participation dès le début et la consultation des gouvernements fédéral/provinciaux ainsi que des peuples autochtones. Les intervenants, partenaires et groupes communautaires doivent participer activement à la désignation et à la commémoration des personnes, des lieux et des événements d'importance historique nationale. L'Agence reconnaît que l'établissement et le maintien de ces collaborations sont essentiels pour réaliser son mandat de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada ainsi que d'atteindre ses objectifs généraux liés au développement durable.

L'Agence Parcs Canada est chargée de la garde de nombreuses structures historiques au nom du gouvernement du Canada. Par la prise de mesures durables en matière d'entretien et de conservation, l'Agence non seulement s'assure d'atteindre les objectifs stratégiques liés à la conservation du patrimoine prévus à son mandat, mais contribue également à atteindre divers objectifs environnementaux, notamment la réduction des déchets et des émissions de gaz à effet de serre tout au long du cycle de vie de ses biens; l'utilisation continue des bâtiments existants constitue une approche intrinsèquement durable à la réduction de la quantité d'énergie grise nécessaire pour les nouvelles constructions.

De plus, l'Agence Parcs Canada favorise l'adoption de pratiques de développement durable en encourageant l'utilisation de techniques analytiques qui comparent et intègrent des objectifs environnementaux, sociaux et économiques et qui tiennent compte des préoccupations sur plusieurs années ou encore à long terme. Par exemple, l'Agence utilise des outils de mesure du rendement et d'analyse des sciences sociales pour comprendre les données et mobiliser efficacement les Canadiens, particulièrement certains segments de population (populations urbaines, jeunes, néo-Canadiens), pour que leurs lieux patrimoniaux restent pertinents pour eux et les générations futures.

### ***Évaluation environnementale stratégique***

L'Agence Parcs Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). Une EES à l'égard de propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des incidences de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles de la SFDD.

Les déclarations au sujet des résultats de l'évaluation de l'Agence seront rendues publiques lorsqu'une initiative ayant subi une EES détaillée présentant des incidences considérables sur l'environnement sera annoncée (voir le site Web [Évaluation environnementale stratégique](#)). La déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l'environnement de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris les répercussions sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, ont été prises en considération lors de la préparation de la proposition et de la prise de décisions.